

OPERATION : Amélioration foncière de Bressaucourt

PAYS : Suisse

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat d'améliorations foncières de Bressaucourt

LIEU : Bressaucourt (JU)

Problématique

Le remaniement parcellaire de Bressaucourt est soumis à une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) au sens de l'art. 9 LPE (Loi sur la Protection de l'Environnement) et de l'OEIE (Ordonnance relative à l'Etude d'Impact sur l'Environnement). Les impacts écologiques ont donc été évalués et ont donné lieu à des mesures environnementales (remplacement, compensation). De plus, il faut assurer la protection des éléments de valeur existants.

Description des prestations

L'essentiel des travaux consiste en la mise en place (plantations, ensemencement) de haies, de bosquets, de bandes herbeuses.

Nature des prestations Biotec

- Coordination avec le bureau technique (géomètre) pour l'ensemble du projet;
- étude nature :
 - ⇒ état initial : inventaire des milieux naturels, réseau bocager, arbres isolés, herbages secs ou extensifs, observations faunistiques, etc.;
 - ⇒ évaluation des impacts directs ou indirects par superposition de l'inventaire des milieux naturels avec le projet général de remaniement parcellaire;
 - ⇒ élaboration d'un concept de mesures environnementales;
- projet d'exécution des mesures;
- mise en soumission des travaux liés aux mesures environnementales;
- direction locale des travaux;
- suivi de l'entretien des aménagements durant les 3 ans de garantie de l'entreprise;
- révision de l'aménagement local (PAL) au niveau de la nature et du paysage :
 - ⇒ analyse du territoire hors périmètre RP;
 - ⇒ complément/révision du plan de protection;
 - ⇒ définition de règles d'utilisation adaptées;
- établir les mesures de protection des objets de valeur existants;
- conseils aux syndicats et au bureau technique en termes d'écologie.

Exécution des travaux

Début automne 2006

Montant des travaux

CH Fr. 110'000.--



Figure 1



Figure 2



Figure 3

Figure 1. (05.07.05) Elément naturel retenu lors de l'inventaire de l'état initial (photo n° 2005.1161)

Figure 2. (05.07.05) Elément naturel retenu lors de l'inventaire de l'état initial (photo n° 2005.1164)

Figure 3. (15.12.06) Mesure après travaux de plantation et de protection contre le bétail (photo n° 2006.3480)